



Département : Ardèche
Arrondissement : Largentière
Canton : Vallon Pont d'Arc

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 01 PORTANT AUTORISATION DE TRAVAUX AEP

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande de l'entreprise VALETTE représentée par Mme VALETTE Josiane domiciliée quartier Fabrias à Prades (07380) 04.75.38.03.27 entreprise.valette@wanadoo.fr

Vu la permission de voirie N° 19/2024

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux effectués par l'entreprise VALETTE et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Afin de permettre à l'entreprise VALETTE d'effectuer des travaux de renouvellement de réseau d'adduction d'eau potable, la circulation sera réglementée comme suit :

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite à tous les véhicules route du Berjoux à partir du chemin de fer jusqu'à la maison PESSEMESE.

ARTICLE 3 : Date des travaux : du 27 janvier au 28 mars 2025.

ARTICLE 4 : Pendant la durée des travaux le sens interdit en direction de la Croisette d'Uzer est suspendu. La circulation à double sens est autorisée.

ARTICLE 3 : La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par le pétitionnaire qui devra remettre la voirie en état à la fin des travaux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne :

- M. le MAIRE
- M. le commandant de Gendarmerie de Largentière
- L'entreprise VALETTE.



Uzer, le 23/01/2025

LE MAIRE
Yves AUBERT